



Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la recherche

Commissariat général à l'Investissement

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 11 mars 2011



**Investissements d'avenir :
Lancement des appels à projets concernant les actions spécifiques
Carnot « PME » et « International »**

Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et René RICOL, commissaire général à l'investissement, annoncent le lancement des appels à projets concernant les actions spécifiques Carnot « PME » et « International » inscrits dans l'action « Valorisation de la Recherche » du programme des Investissements d'avenir pourvue de 3,5 milliards d'euros.

Ces appels à projets, dotés de 500 millions d'euros et gérés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), ont pour objectif de soutenir l'augmentation des performances des instituts Carnot en matière de recherche partenariale.

Créé en 2006, le dispositif Carnot vise à renforcer la capacité de structures de R&D publiques à collaborer efficacement avec des partenaires socio-économiques, notamment avec des entreprises. Le bilan particulièrement positif du dispositif après 5 années de fonctionnement a conduit à le pérenniser par le lancement, le 9 décembre 2010, d'un appel à candidatures Carnot 2 ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique.

Cependant, le bilan des instituts Carnot labellisés depuis 2006 et l'étude d'impact du dispositif ont aussi permis de relever des difficultés à augmenter la part des recettes partenariales issues de contrats avec les PME et à développer les collaborations internationales.

Aussi, afin d'améliorer le dispositif, le financement apporté dans le cadre des investissements d'avenir viendra compléter le financement actuel apporté par l'ANR.

Action spécifique Carnot « PME »

Cet appel à projets soutiendra les instituts Carnot qui s'engageront sur des programmes de développement de leurs partenariats avec les PME en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité. Ces programmes pourront, entre autres, mettre en œuvre des actions de R&D en vue de contrats et d'exploitation des résultats avec des PME, mettre en place des espaces de démonstration technologique, réaliser des « living labs » pour valider les différentes options lors du développement de nouveaux produits ou services, financer le recrutement de doctorants et de post-doctorants dans le cadre de partenariats avec des PME, renforcer la mobilité de personnels vers les PME, développer l'accueil de personnel des PME, prendre la forme de laboratoires communs avec les centres techniques de branches fortement liés aux PME...

Action spécifique Carnot « international »

Cet appel à projets soutiendra les instituts Carnot qui développeront des partenariats à l'international, qu'il s'agisse d'établissements de recherche technologique ou d'entreprises. Ces partenariats ciblés viseront à renforcer l'excellence scientifique et technologique à travers le développement de programmes de R&D à finalité industrielle et commerciale réalisés en collaboration avec des établissements de recherche technologique étrangers, la création de laboratoires communs avec des établissements européens de recherche technologique, la mobilité de personnel, le renforcement de l'activité de prospection à l'international...

Seules les structures de recherche labellisées à l'issue de l'appel à projets Carnot 2, ou des regroupements pertinents de ces mêmes structures, seront éligibles. Un nombre limité de projets sera sélectionné pour chacune des actions spécifiques afin de concentrer les moyens sur des projets ambitieux présentant une forte valeur ajoutée par rapport à l'existant.

Les appels à projets seront clos le 19 mai 2011 à 13h. Les textes des appels sont disponibles aux adresses suivantes :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/Appels-a-projets>

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Contacts presse :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : 01 55 55 84 32
Commissariat Général à l'Investissement : 01 42 75 64 43
Agence Nationale de la Recherche : 01.78.09.80.70

